



**Arrêté portant répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour
n°2017-12-01**

Le Président de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-26 et suivants ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles D422-3 et D422-4 ;

Vu la délibération n°2017/09/26/19 du 26 septembre 2017 instituant la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Communauté de Communes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les établissements ci-après sont soumis à une taxe de séjour dont le tarif est fixé à **0.66€** par personne et par nuitée (tarif incluant la taxe additionnelle de 10% du Conseil départemental) :

- « Hotel Emile Job », Hôtel de tourisme 2 étoiles, situé 12 rue du pont à Montmerle-sur-Saône (01090)
- « Gîte chez M. et Mme Degletagne », meublé de tourisme 2 étoiles, situé 505 Rue de Crénans à Saint-Didier-sur-Chalaronne (01140)

ARTICLE 2

Les établissements ci-après sont soumis à une taxe de séjour dont le tarif est fixé à **0.55€** par personne et par nuitée (tarif incluant la taxe additionnelle de 10% du Conseil départemental) :

- « Chambres d'hôtes chez M. et Mme Robin », situé 16 rue des vignes - Amareins à Francheleins (01090)
- « Chambres d'hôtes La Cerisaie », situé 1689, Route de St Trivier - Cesseins à Francheleins (01090)
- « Gîte Le Clos Jonchy », situé 260 chemin clos jonchy, à Garnerans (01140)
- « Chambres d'hôtes Quiétude d'un soir », situé 77, impasse de la passerelle à Guéreins (01090)
- « Les Gîtes de la Calonne », situé 557 rue du centre à Guéreins (01090)
- « Chambres d'hôtes au Château des Charmes », situé 151 rue des Peupliers à Guéreins (01090)
- « Gîte la Tonnellerie », situé 2501 Route de Belleville à Guéreins (01090)
- « Gîte Les demeures de Veyle » situé lieu-dit Combabonet à Iliat (01140)
- « Gîte des Rollets », situé lieu-dit Les Rollets à Iliat (01140)
- « Gîte Les Muriers de Lurcy », situé 45 chemin neuf à Lurcy (01090)
- « Chambres d'hôtes Les Chambres à ID », situé 37, route de Lurcy à Messimy-sur-Saône (01480)
- « Gîte de Marilou », situé 37, route de Lurcy à Messimy-sur-Saône (01480)
- « Gîte La Maison de Marie », situé 163, route d'Ars à Messimy-sur-Saône (01480)
- « Chambres d'hôtes La Maison de Marie », situé 163, route d'Ars à Messimy-sur-Saône (01480)
- « Chambre d'hôte Le Pigeonnier du Val de Saône », situé 46 Chemin Prenoix à Messimy-sur-Saône (01480)
- « Gîte Le Clos du Bois », situé lieu-dit Les Avaneins à Mogneneins (01140)
- « Chambres d'hôtes Nuit d'un jour », situé 2360, Rue de Mâcon à Montmerle-sur-Saône (01090)
- « Gîte La Caronnière », situé rue de l'Eglise à Peyzieux-sur-Saône (01140)
- « Gîte la Maison du Vallon » situé lieu-dit Rapillon, à Peyzieux-sur-Saône (01140)
- « Chambres d'hôtes Chez Marie à la ferme » situé lieu-dit Les Maisons Neuves à Peyzieux-sur-Saône (01140)
- « Gîte La Forge », situé 59, route Bourg à Saint-Didier-sur-Chalaronne (01140)
- « Gîte des Sablons », situé 711 Route de la Garenne à Saint-Didier-sur-Chalaronne (01140)
- « Gîte Au Moyne », situé lieu-dit Au Moyne à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01140)

- « Gîte Le Chat Larron », situé 11 carrefour du centre à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01140)
- « Gîte de Montgizon », situé 58 chemin des vernettes à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01140)
- « Chambres d'hôte Ain Dépendances » situé lieu-dit Villesollier à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01140)
- « Gîte Dany », situé 672 Chemin de Collonge à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01140)
- « Gîte des Échudes » situé 8 rue de la Dombes à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (01140)
- « Le Moulin de St Julien », chambres d'hôtes, situé 39, Route de Flurieux à Saint-Didier-sur-Chalaronne (01140)

ARTICLE 3

Les établissements ci-après sont soumis à une taxe de séjour dont le tarif est fixé à **0.44€** par personne et par nuitée (tarif incluant la taxe additionnelle de 10% du Conseil départemental) :

- « Camping Les Muriers », terrain de camping 3 étoiles, situé 322 rue de Lyon, à Montmerle-sur-Saône (01090)
- « Camping La Chalaronne », terrain de camping 3 étoiles, situé lieu-dit Les Illards à Saint-Didier-sur-Chalaronne (01140)
- « Camping municipal », terrain de camping 3 étoiles, situé lieu-dit Le Port, à Thoisseay (01140)

ARTICLE 4

Les établissements ci-après sont soumis à une taxe de séjour dont le tarif est fixé à **0.22€** par personne et par nuitée (tarif incluant la taxe additionnelle de 10% du Conseil départemental) :

- « Aire naturelle de camping », situé 230 chemin de Lurcy à Chaleins (01480)
- « Aire naturelle de camping du pigeonier », situé 186 chemin du Barnu à Chaleins (01480)
- « Camping municipal », centre village Messimy-sur-Saône (01480)

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, à M. le Receveur de Thoisseay, notifié aux établissements concernés, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montceaux, le 12 décembre 2017

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
Et de la publication/notification le
Le Président
Jean-Claude DESCHIZEAUX

14 DEC. 2017

